

REGLEMENT GENERAL
« JEU INTERNET VIRGIN RADIO »
ADDITIF N° 96

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 30 avril 2018 à 11h00 au 6 mai 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

▪ **pour l'application de l'article 2 :**

La Période de jeu est ouverte uniquement aux majeurs.

▪ **pour l'application de l'article 4 :**

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

▪ **pour l'application de l'article 5 :**

1 participant sera tiré au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et sera déclaré gagnant.

▪ **pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- **1 lot « 1 séjour de 2 nuits pour 2 personnes pour assister au Grand Prix automobile de Pau du 11 au 13 mai 2018 »** d'une valeur unitaire de 1 138 (mille cent trente-huit) euros.

Le séjour comprend :

- L'hébergement pendant 2 nuits en chambre double pour 2 personnes dans un hôtel 4 étoiles à Pau (*le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice*) ;
- Les petits déjeuners (hors boissons) ;
- 2 places VIP pour assister au Grand Prix automobile de Pau les 12 et 13 mai 2018 comprenant :
 - 1 accès pour 2 personnes aux paddocks ;
 - 2 places en loge privative donnant sur le circuit ;
 - 2 déjeuners « WELCOME » (hors boissons) ;
 - 1 accès pour 2 personnes à la grille de départ du samedi 12 mai 2018 ;
 - 2 baptêmes sur le circuit de Pau le samedi 12 mai 2018 ;
 - 1 accès pour 2 personnes à l'Espace Club du « Village Gourmand » situé place Clémenceau à Pau, le samedi 12 mai 2018 ;

- 1 visite pour 2 personnes du PC Course le dimanche 13 mai 2018 ;
- 1 rencontre organisée pour 2 personnes avec Miss France 2018 le dimanche 13 mai 2018.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. Le gagnant et son accompagnateur devront prendre en charge les transports aller/retour entre leur domicile et le lieu du séjour et se rendre sur le lieu du Grand Prix par leurs propres moyens.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du Grand Prix.